

# INFO MUNICIPALE



JUILLET 2025, VOLUME 21, NO 1

Page 4 Rapport du maire

Page 13 Parlons élections!

Page 15 Centre  
communautaire

Page 16 Saviez-vous que?  
Urbanisme

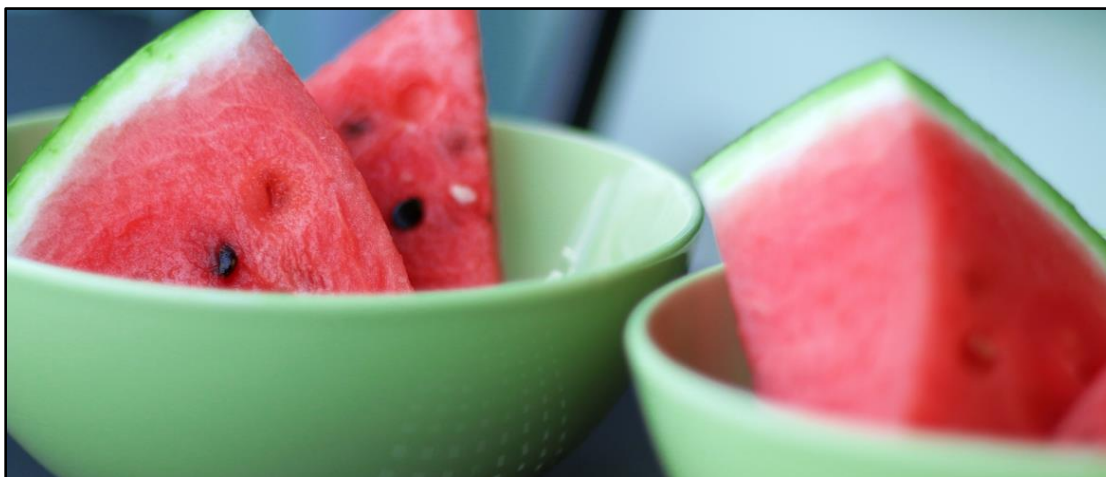
Page 18 Babillard  
communautaire

## Municipalité de Saint-Athanase

6081, chemin de l'Église, Saint-Athanase,  
Québec, G0L 2L0

Téléphone : 418 863-7706

Courriel : [info@saint-athanase.com](mailto:info@saint-athanase.com)



Vous pouvez également consulter l'Info municipale sur le site Internet de la Municipalité  
[www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com)



Suivez-nous sur FACEBOOK

## MOT DU MAIRE

Bonjour citoyennes et citoyens de Saint-Athanase,

J'espère que vous passez un bel été malgré les précipitations de pluie assez abondantes. Le positif est : pas de feux de forêt.

Les travaux de voirie commenceront le 15 juillet. Des ponceaux seront remplacés à cause de leurs mauvais états. Veuillez respecter nos travailleurs en modérant votre vitesse. L'abat-poussière va arriver le 16 ou 17 juillet.

Si vous avez des surplus de jardinage, vous pouvez les déposer au frigidaire qui est situé à côté du bureau municipal et en faire profiter d'autres familles.

Les travaux du nouveau centre communautaire vont bon train. La population aura une invitation pour la conférence de presse pour l'inauguration.

Passez un bel été. Profitez de vos vacances, car l'été passe très rapidement.

*Mario Patry*, maire

## ADMINISTRATION

### - VERSEMENTS DE TAXES 2025 RESTANTS -

7 août 2025 et 9 octobre 2025

Prendre note que des intérêts au taux de **17%** s'appliquent quotidiennement sur le ou les versement(s) échu(s) selon le règlement R 232-2025.

## Voici également les différents horaires à retenir :

### LE BUREAU MUNICIPAL :

Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00  
et de 13h00 à 16h00

Vendredi : Fermé jusqu'au  
5 septembre inclusivement



**Du 18 août au 22 août : Fermé**

### CONGÉS FÉRIÉS 2025 :

Fête du travail : Lundi 1<sup>er</sup> septembre

Action de grâce : Lundi le 13  
octobre

### BIBLIOTHÈQUE :

Fermée pendant la période estivale.  
De retour mardi le 2 septembre à  
13h30!

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2025 :

4 août 2025 (lundi)  
2 septembre 2025 (mardi)  
15 octobre 2025 (lundi)  
10 novembre 2025 (lundi)  
1<sup>er</sup> décembre 2025 (lundi)

\*Résolution 2024-11-120, adoptée le 4 novembre 2024



### **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2024**

Chers citoyennes et citoyens de la municipalité de Saint-Athanase,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal* et de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les faits saillants du rapport financier de notre municipalité et du rapport du vérificateur externe, ainsi que celui relatif aux salaires des élus pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024. Ce rapport, qui reflète le portrait financier de la municipalité pour l'année 2024, sera déposé et donc disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité à [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com) et je vous invite à en prendre connaissance.

Les informations qui vous sont soumises proviennent du *Sommaire de l'information financière consolidée pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024* déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Ce sommaire est établi à partir des données que l'on retrouve dans le *Rapport financier 2024 consolidé* de notre vérificateur externe, la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

## LES REVENUS ET LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Tableau 1 / Les revenus et les dépenses de fonctionnement

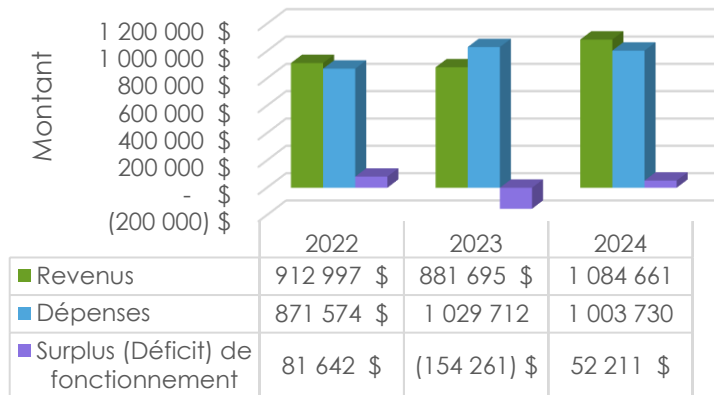
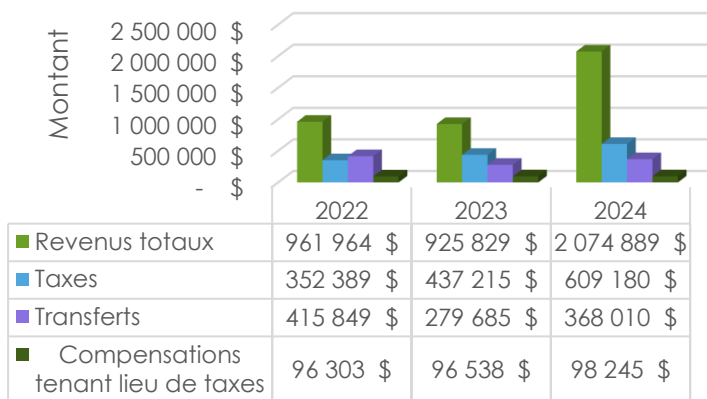


Tableau 2 / Revenus de fonctionnement



Comme l'indique le **Tableau 1**, l'on note une augmentation d'environ 23 %, par rapport à 2023, des revenus que retire la Municipalité comme, à titre d'exemples, les taxes municipales, les compensations tenant lieu de taxes, les subventions reçues, etc. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles ont augmenté d'environ 2.5% par rapport à 2023. Ainsi, la Municipalité peut être fière de son surplus de 52 211 \$ suite à la vérification des comptables.

Tel que mentionné précédemment, les **revenus de fonctionnement** de la Municipalité ont augmenté d'environ 23 % en 2023 par rapport à l'année financière 2024. Plus en détails, comme l'indique le **Tableau 2**, l'on note une hausse d'environ 39% des revenus de taxes foncières, tandis que le montant des transferts (péréquation, subventions pour l'entretien du réseau routier, programme TECQ, etc.) est en augmentation d'environ 32 % par rapport à 2023.

Tableau 3 / Dépenses de fonctionnement

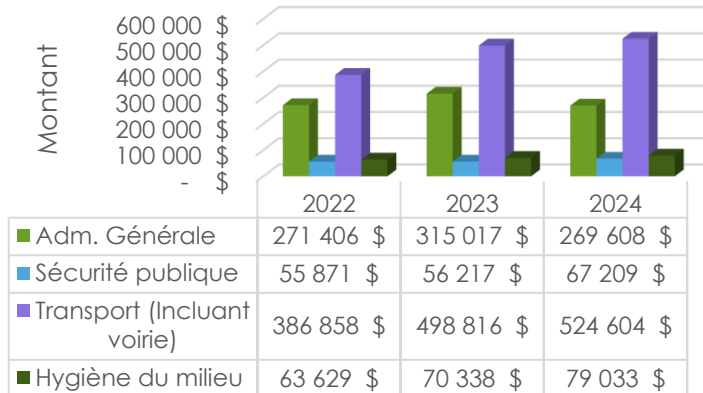
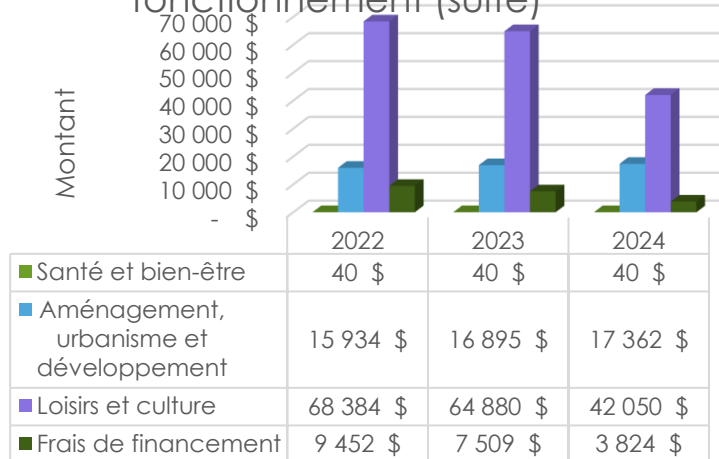


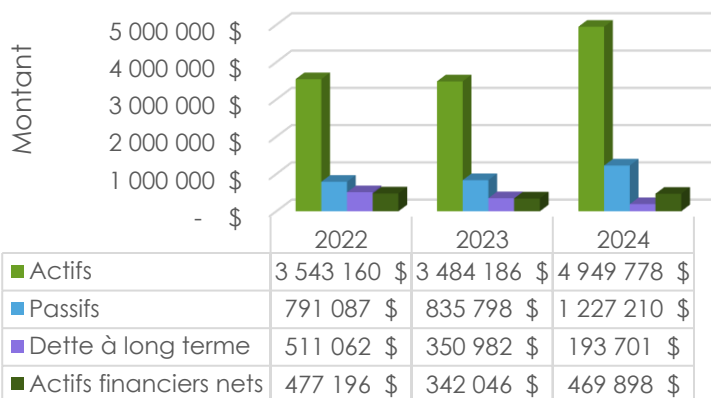
Tableau 4 / Dépenses de fonctionnement (suite)



Les **dépenses de fonctionnement** de la Municipalité ont subi une augmentation de 2.5 % par rapport à l'année financière 2023. Plus en détail, comme l'indiquent les **Tableaux 3 et 4**, les différents départements ont des dépenses semblables quand on compare l'année 2023 et 2024. Les principales augmentations sont dues à l'augmentation des salaires ou des contrats divers.

## LES ACTIFS ET LES PASSIFS

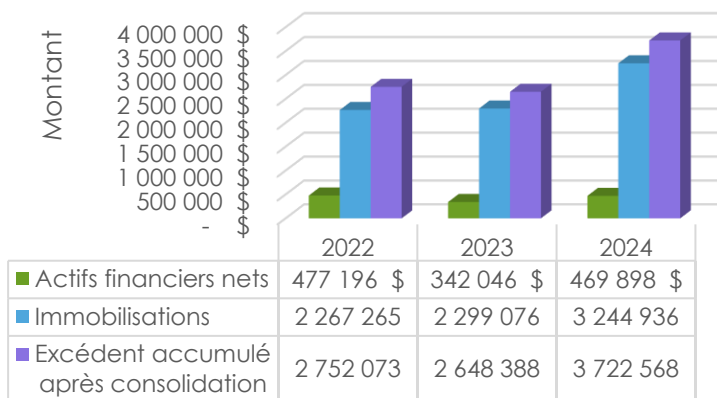
Tableau 5 / Actifs et passifs financiers



Comme l'indique le **Tableau 5**, les **actifs financiers nets** de la Municipalité ont augmenté d'environ 37 % par rapport à l'année 2023.

Une diminution de 45% est aussi examinée par rapport à la dette à long terme. Ce qui indique que la Municipalité est sur la bonne voie quant à l'acquittement de son dernier emprunt.

Tableau 6 / Actifs financiers et immobilisations



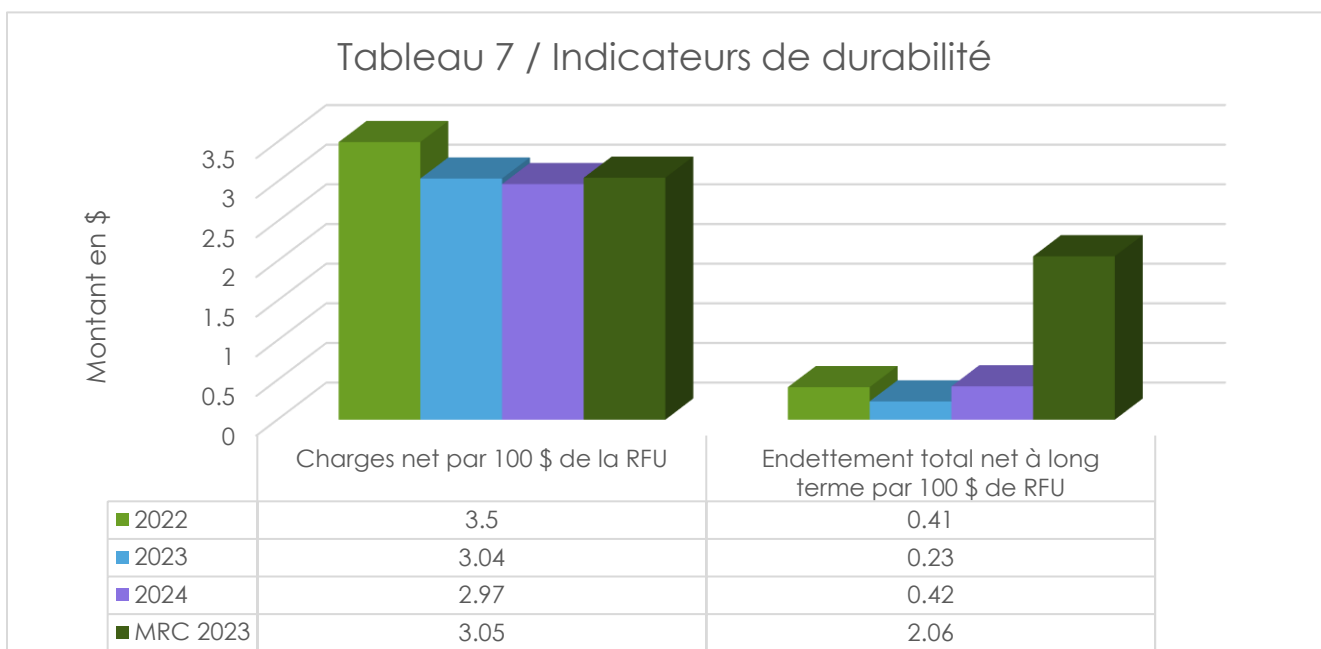
Le **Tableau 6** fait le bilan du total des **actifs financiers nets** et des **immobilisations** de la Municipalité, total qui a augmenté d'environ 37 % pour les actifs par rapport à l'année financière 2024. Ce pourcentage s'explique par les différentes subventions qui nous seront versées prochainement. Nous avons maintenant la subvention pour le Centre communautaire que nous n'avions pas avant et qui peut expliquer cette augmentation.

## LES INDICATEURS POUR ÉVALUER L'ÉTAT DES FINANCES DE LA MUNICIPALITÉ

Plusieurs indicateurs permettent d'évaluer, sommairement, l'état des finances de la municipalité en termes de **durabilité**, de **flexibilité** et de **vulnérabilité**.

### Les indicateurs de durabilité

Il s'agit de la mesure qui détermine si la Municipalité peut s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître, le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal des citoyens.

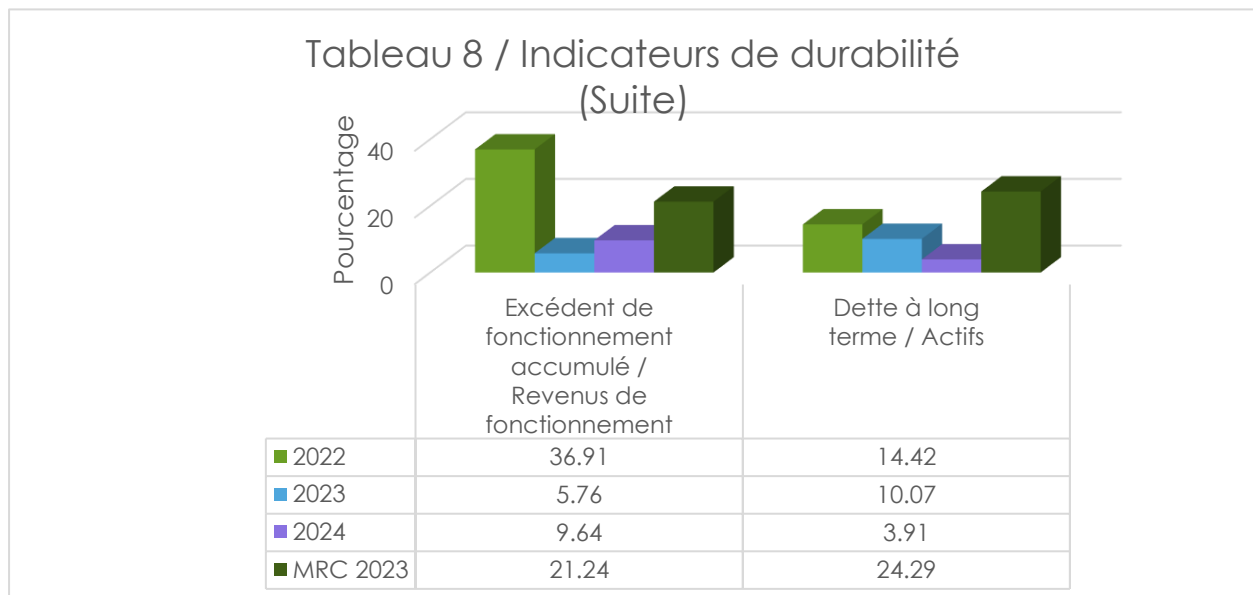


Les **charges nettes par 100 \$ de la richesse foncière uniformisée (RFU)** permettent d'observer la tendance des dépenses nettes de la Municipalité par rapport à la croissance de l'économie locale. Pour l'année financière 2024, l'on observe une diminution de cet indicateur par rapport à 2023. Cette baisse est une excellente nouvelle pour la Municipalité. Le risque que la Municipalité ne puisse s'acquitter de ses obligations financières actuelles, sans accroître son fardeau de la dette ou le fardeau fiscal des citoyens, est faible.

L'**endettement total net à long terme par 100 \$ de la richesse foncière uniformisée (RFU)** permet de mesurer l'endettement total net à long terme de la Municipalité en proportion de sa richesse foncière uniformisée. Depuis l'année 2023, l'indicateur a augmenté, mais reste quand même bien en dessous de l'indicateur de la MRC qui représente la moyenne des municipalités du Témiscouata.

Quant à l'indicateur de l'**excédent de fonctionnement accumulé** comparé aux **revenus de fonctionnement**, il représente la mesure dans laquelle les revenus annuels de la Municipalité, présents et antérieurs, ont été suffisants ou non pour couvrir le coût annuel de la prestation de services pour les citoyens.

Pour l'année financière 2024, l'on observe une augmentation de cet indicateur par rapport à l'année 2023. Avec notre surplus de cette année, la Municipalité a bonifié sa note puisque les revenus ont suffi à remplir ses obligations pour toute l'année et par le fait même renflouer les coffres pour d'éventuel déficit.



L'indicateur relatif à la **dettes à long terme** comparée aux **actifs** de la Municipalité illustre la mesure dans laquelle la Municipalité finance ses actifs par emprunt.

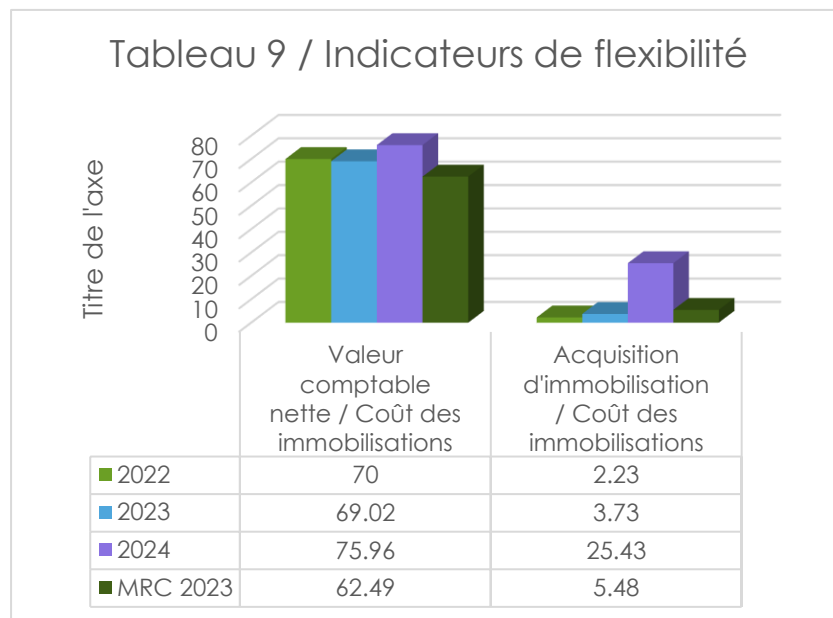
Pour l'année financière 2024, l'on observe une diminution de cet indicateur par rapport à l'année 2023. Ce qui est très bon signe puisque si le ratio diminue, c'est que les ressources financières de la Municipalité permettent un emprunt sans impacter de façon importante les finances de celle-ci.

## Les indicateurs de flexibilité

Il s'agit de la mesure dans laquelle la Municipalité peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures.

L'indicateur concernant la **valeur comptable nette** comparée au **coût des immobilisations** nous donne une indication sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles qui permettent à la Municipalité de fournir ses produits

et services. Un ratio qui diminue augmente le risque lié à la flexibilité, car des coûts futurs devront être engagés pour la réparation ou le remplacement des immobilisations. Ce qui n'est pas le cas de la Municipalité pour qui une augmentation est apparue pour l'année 2024.

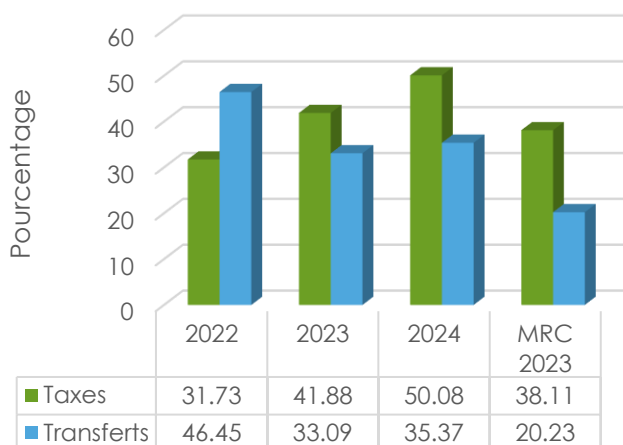


En référence au **Tableau 9**, l'indicateur concernant l'**acquisition d'immobilisation** comparée au **coût des immobilisations** nous donne une illustration de la mesure dans laquelle la Municipalité peut maintenir, améliorer ou renouveler ses immobilisations. Un ratio élevé démontre que la Municipalité peut combler un déficit d'entretien de ses actifs ou une expansion de sa prestation de services. Comme vous pouvez le voir le pourcentage pour l'année 2024 a beaucoup augmenté puisque nous sommes dans la construction d'un nouveau Centre communautaire et donc la Municipalité n'aura pas de frais d'entretien pour cet actif.

## Les indicateurs de vulnérabilité

Il s'agit de la mesure dans laquelle la Municipalité dépend des sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence comme, à titre d'exemples, la péréquation, les subventions gouvernementales, les redevances de la MRC de Témiscouata, etc.

Tableau 10 / Indicateurs de vulnérabilité



Comme l'indique le **Tableau 10**, la Municipalité dépendait fortement du transfert de sources monétaires extérieures pour l'équilibre de ses finances et ce, comparé aux revenus qu'elle retire de la perception de la taxe foncière auprès des citoyens.

Encore cette année, la tendance se maintient pour l'année 2024 où l'on observe un taux de 35.37 % de revenus de transfert comparativement à un taux de 50.08 % de la taxe foncière. Les

subventions n'ayant toujours pas assez remontées nous devons compter sur chaque citoyen et citoyenne pour payer les obligations de la Municipalité.

Toujours selon les dernières données disponibles pour l'exercice financier 2024 de la MRC de Témiscouata, nous observons que dans les autres Municipalités la tendance est la même. Cet exercice nous démontre clairement que les finances de la Municipalité sont assujetties à des sources de financement qui sont variables et sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence.



## La rémunération des élus

|                                               | Rémunération 2024<br>(salaire net) | Allocation de<br>dépenses 2024 |
|-----------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Maire :</b><br>Mario Patry                 | 7 058.75 \$                        | 3 529.37 \$                    |
| <b>Conseillers(ères) :</b><br>André St-Pierre | 1 682.76 \$                        | 841.38 \$                      |
| Karole Thibault                               | 1 682.76 \$                        | 841.38 \$                      |
| Claude Patry                                  | 1 682.76 \$                        | 841.38 \$                      |
| Denis Sansoucy                                | 1 776.25 \$                        | 888.12 \$                      |
| Marcel Tringle                                | 1 682.76 \$                        | 841.38 \$                      |
| Denis Patry                                   | 1 682.76 \$                        | 841.38 \$                      |

## Conclusion

En terminant, après analyse du rapport financier pour l'exercice financier 2024 de la Municipalité, je ne peux que conclure en disant que la Municipalité, est en excellente santé financière. Un surplus de 52 211 \$ est plus qu'acceptable et agréable pour les finances de la Municipalité.

Je profite donc de cette occasion pour remercier mes collègues, les conseillères et conseillers municipaux pour le travail accompli tout au cours de l'année 2024 et qui se poursuit. Comme vous le constaterez à la lecture des données du rapport financier 2024, notre but premier et notre souci constant est d'assurer une saine gestion des deniers publics que vous nous confiez et ce, dans un objectif de développement et d'une bonne qualité de vie pour la communauté Athanasoise.



---

Mario Patry, maire  
ce 8 juillet 2025

### Tu aimes ton coin, va plus loin!

#### Parlons élections...

Tous les quatre ans, le premier dimanche de novembre, vous devez élire la mairesse ou le maire ainsi que les conseillères et les conseillers qui veillent à l'administration et au développement de votre municipalité. Il s'agit des élections générales municipales qui se tiennent simultanément dans environ 1 100 municipalités au Québec. Cette année les élections sont prévues le 2 novembre 2025.

Environ 8 000 postes d'élues et d'élus municipaux, dont 19 de préfètes et de préfets, seront à pourvoir à ce moment. Vous pourriez occuper l'un de ces postes!

#### Raisons pour poser sa candidature

Vous aimez particulièrement votre quartier ou votre municipalité? Vous souhaitez convertir votre attachement en engagement? Vous avez envie de vivre un nouveau défi professionnel ou tout simplement de contribuer positivement à votre milieu de vie?

Votre candidature en prévision des élections générales municipales de 2025 est la bienvenue.

Si vous faites notamment preuve d'écoute et d'un sens de la collectivité, que vous avez le goût de l'engagement et que vous possédez un esprit de collaboration et une bonne capacité d'analyse, sachez que vous disposez déjà de qualités essentielles au rôle d' élu ou d' élue.

Si vous souhaitez mettre vos talents et vos compétences au profit de votre municipalité, que vous aimez travailler pour le bien commun et que vous désirez faire valoir les intérêts des citoyennes et citoyens et participer aux prises de décisions, vous avez ce qu'il faut pour poser votre candidature.

#### Conditions d' éligibilité

Afin de poser votre candidature lors de l' élection générale de votre municipalité, vous devez d'abord remplir les conditions suivantes :

- doit avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale de la municipalité, en satisfaisant aux critères suivants en date du scrutin :
  - avoir 18 ans ou plus,
  - être de citoyenneté canadienne,
  - ne pas être frappé d'une incapacité de voter;
  - ne pas avoir été reconnu coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse,
  - être dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
    - Être domicilié sur le territoire de la municipalité et au Québec depuis au moins six mois, soit depuis le 2 mai 2025 au plus tard,
    - être, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis **au moins 45 jours, soit depuis le 18 septembre 2025 au plus tard** (par exemple, être propriétaire d'un chalet);
- doit résider sur le territoire de la municipalité au moment du dépôt de sa candidature;
- ne doit pas être dans une situation d'inéligibilité.

Il est de votre responsabilité de vérifier si vous répondez aux conditions d'éligibilité à un poste de membre du conseil de votre municipalité.

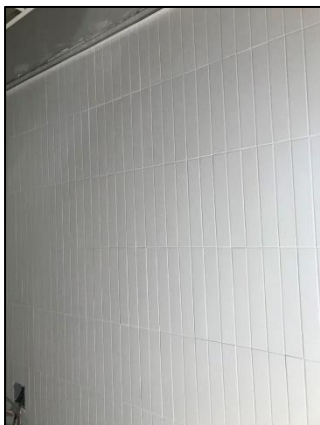
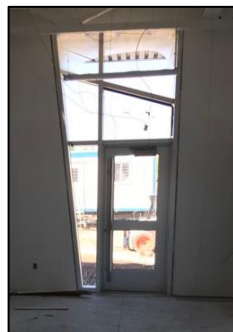
Pour plus de renseignements, taper ce lien dans la barre de recherche de votre navigateur :

[Élections municipales 2025 | Gouvernement du Québec](#)

BONNE ÉLECTIONS!

## CENTRE COMMUNAUTAIRE

Un simple mot pour vous dire que les travaux avancent bien et au rythme espéré. Votre conseil municipal à très hâte de vous en faire l'ouverture. Une date sera annoncée plus tard pour vous en faire la visite. Pour l'instant, voici des photos prises durant les travaux pour vous donner un aperçu :



## URBANISME

### Nouvelle urbaniste en poste!

La Municipalité est heureuse de vous annoncer qu'Érika Morin-Bérubé, la nouvelle urbaniste, a fait son entrée au bureau municipal. Son horaire sera **POUR L'ÉTÉ SEULEMENT LE LUNDI DE 9H00 À 12H00 ET DE 13H00 À 15H30**, sauf, le 28 juillet où elle sera absente. En septembre, nous reprendrons l'horaire habituel c'est-à-dire le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.



### SAVIEZ-VOUS QUE?



#### LES FOSSÉS!

La Municipalité aimerait rappeler qu'elle est responsable du libre écoulement de l'eau ainsi que de la signalisation et de l'entretien des accotements. Par ce fait, elle dispose comme toutes les autres municipalités ou villes d'une emprise municipale de largeur variable tout le long de ses chemins et routes municipaux.

Il est alors primordial que cette emprise soit respectée par tous pour assurer le bon déroulement des travaux s'il y a lieu.

#### LES CONTENEURS!

Saviez-vous qu'un conteneur est considéré comme un bâtiment accessoire et qu'il doit seulement servir à des fins d'entreposage ou d'exploitation agricole?

Un permis doit également être demandé à chaque implantation. Pour connaître les autres caractéristiques venez voir l'urbaniste qui se fera un plaisir de vous aider!

#### C'est quoi une emprise municipale?

L'emprise municipale est une bande de terrain appartenant à la municipalité et située entre la bordure de la rue et la limite d'une propriété privée. Cette zone est généralement plus large que la chaussée et les trottoirs et peut varier en profondeur d'une rue à l'autre.

En d'autres termes, c'est un espace que la municipalité se réserve pour des besoins liés à la voirie (entretien, élargissement futur, etc.) et qui n'est pas considéré comme faisant partie intégrante d'une propriété privée.

# ENVIRONNEMENT

## Communications de la RIDT

### Que retenir des nouvelles règles de tri pour votre recyclage ?

Les nouvelles règles qui s'appliquent maintenant pour la collecte sélective apporte une vraie révolution dans votre bac bleu en simplifiant le tri des matières résiduelles.

Partout au Québec, la même ligne directrice simple: si c'est un contenant, un emballage ou un imprimé, ça peut aller dans le bac bleu, quel que soit le matériau. En contrepartie, tout ce qui n'est pas un contenant, un emballage ou un imprimé, ne va pas dans le bac de récupération.

Concrètement, cela veut dire que comme d'habitude, une canne de sauce tomate, une boîte de biscuits, un contenant de crème glacée, du papier aluminium ou un magazine vont tous dans votre bac bleu.

La nouveauté, c'est que bien d'autres matières s'y ajoutent comme les contenants de yogourt en format individuel, les emballages de plastique (type ficello, sous-marin, dessus de salade de fruits, céréales), le cellophane, les plats en styromousse, les capsules de café et de thé, les sacs de chips, les emballages de barre tendre, de bonbons, de chocolat ou de biscuit.

**Bref, la règle si c'est un contenant, un emballage ou un imprimé, ça va dans le bac bleu.**

Petit truc en plus, un couvercle ou un bouchon fait partie du contenant. Donc, il va aussi dans le bac bleu et pas besoin de laver les matières sales au complet, seulement bien les vider et les rincer légèrement au besoin.

Seules exceptions, les contenants d'aérosols contiennent des produits dangereux et doivent être apportés à un dépôt municipal ou dans un écocentre. Les emballages de styromousse de protection, lors de l'achat d'une télé par exemple, doivent aller aux déchets.

Le tri de vos matières recyclables devient donc plus simple et réduira le volume de vos déchets. Vous manquez de place dans votre bac bleu, contactez la RIDT afin de pouvoir bénéficier d'un bac roulant supplémentaire.

### **Avec l'application Ça va où? on sait où ça va !**

L'application Ça va où ? de Recyc-Québec est facile à utiliser pour trouver la bonne information pour mieux trier vos matières.

**Abonnez-vous à notre page Facebook « RIDT Environnement » pour plus d'informations ou visitez notre site [ridt.ca](http://ridt.ca)**



L'équipe de la RIDT

## BABILLARD COMMUNAUTAIRE

Pour toute urgence en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, vous pouvez communiquer avec le maire Mario Patry au 418-859-2241 ou 418-860-7586.



---

## MESSAGE DES ORGANISMES

### PETIT RAPPEL

Vous désirez acheter, louer, vendre, etc, nous pouvons le publier sur le « **babillard municipal** ».

---

### Remerciements

Le 5 juillet dernier avait lieu les funérailles d'Adrien Dumont. Nous tenons à remercier toute la communauté de Saint-Athanase pour les nombreux messages de sympathie que nous avons reçus.

Un merci spécial à madame Francine Bernier qui s'est déplacée de Rivière-du-Loup pour venir accompagner la chorale.

Un grand merci à la chorale qui sait rendre nos cérémonies si belles et émouvantes.

Merci à Sandra Dumont qui s'est jointe à la chorale pour interpréter deux chants pour son oncle Adrien.

Merci à monsieur le Curé Harvey et à tous ceux qui ont participé aux diverses tâches du service religieux.

Et enfin, un immense merci aux bénévoles qui ont préparé le délicieux repas après-funérailles. Nous l'avons grandement apprécié d'autant plus que vous avez eu à vous déplacer jusqu'à Sully. Vous effectuez un travail qui n'a pas de prix et qui réchauffe nos cœurs en ces jours de grande tristesse!

La famille



## **Club des 50 ans et plus de Saint-Athanase**

Bonjour à tous,

Le Club des 50 ans et plus de Saint-Athanase, tient à remercier tous ses membres actifs et ses nouveaux membres qui se sont joints à nous pour l'année 2025.

Merci de participer à la vie active et sociale de notre communauté.

Le Club compte aujourd'hui 70 membres.

Pour ceux et celles qui voudraient devenir membres, la carte est au montant de 25 \$. Celle-ci vous permettra de recevoir des feuilles d'escomptes, ainsi que 3 magazines Agir, offerts, gratuitement par le Carrefour 50 + du Québec. Ils sont remplis de conseils judicieux et nous font découvrir tous les clubs du secteur Kamouraska.

Vous pouvez me rejoindre au numéro suivant : 418-551-1677

Ce sera un grand plaisir de vous compter parmi nous.

Ce que nous offrons comme soutien à nos membres :

- a) Envoi de carte de prompt rétablissement à ceux qui sont malades;
- b) Envoi de carte de sympathie à la famille pour la perte d'un être cher;
- c) Une célébration liturgique pour la personne décédée;

Et aussi : nous appelons nos membres pour leur anniversaire et prendre des nouvelles de leur santé.

### **Comme activité**

Pour les membres qui seraient intéressés de participer à nos soupers restaurants, appelez notre secrétaire : Mme France Deschênes, au numéro : 418-859-2655.

Il y aura un tirage pour un souper gratuit et un moitié/moitié.

Au plaisir de vous rencontrer.

Nous allons vers le début décembre 2025 faire un tirage parmi nos membres, de 4 montants de 25 \$.

Bonne chance à tous.

Le comité du Club des 50 ans et plus de Saint-Athanase, vous souhaite de passer un bel été

Christiane Després, présidente



### **Soumission pour déneigement de la cour de l'église**

La Fabrique de St-Athanase demande des soumissions pour déneiger la cour de l'église pour l'hiver 2025-2026

La fabrique ne s'engage à n'accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions

Les soumissions devront parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2025 avec la mention soumission au coin gauche de l'enveloppe

Faire parvenir vos soumissions à

Mme Lisette Labrecque

6055 Chemin de l'église

St-Athanase

G0L 2L0

Tél: 418-859-2680



## Le Cercle des Fermières

Le Cercle des Fermières compte présentement 20 membres.

Le thème de 2023 à 2025 était « Fièvre de notre Histoire ».

L'histoire du Cercle de Saint-Athanase a débuté le 12 mai 1931, ce qui fait 94 ans, cette année. La première présidente fut Madame Joseph Ouellet (Alvine Hudon) « dit Beaulieu ».

Un cours de tricot au crochet a été donné l'automne dernier par madame Michèle Gourgue. Nous avons aussi l'intention de donner un cours de tissage, mais dû au manque de local c'est remis à plus tard.

En mai dernier avait lieu le congrès régional à Saint-Pamphile, quelques dames du Cercle y ont participé. Nous avons récolté quelques prix.

Le conseil d'administration local (CAL) se compose ainsi :

Conseillère # 1 : Linda Chénard

Conseillère # 2 : Danyèle Bélanger

Secrétaire-trésorière : Solange Michaud

Vice-présidente : Michèle Gourgue

Présidente : Sylvie Michaud

Pour celles qui désirent se joindre au Cercle des Fermières de Saint-Athanase, vous pouvez contacter :

Solange Michaud : 418-859-2897

Michèle Gourgue : 418-859-1060

Sylvie Michaud : 418-859-3046

Nous souhaitons un bel été à toutes et à tous.

**Sylvie Michaud, présidente**

---

## L'ÉQUIPE PASTORALE EN VISITE

Il me fait plaisir de vous donner quelques nouvelles de l'équipe de l'Unité missionnaire de l'Est. Ces deux derniers samedis, l'équipe a rendu visite à quatre

paroisses, soit St-Éleuthère, Estcourt, Sully et Rivière-Bleue. Le but de ces visites était d'abord de vivre un temps de fraternité avec les paroissiens et paroissiennes et d'identifier avec eux ce qui fait la fierté de leur milieu. Un temps fructueux de partage a permis de constater quels sont leurs besoins et de voir comment faire un pas de plus pour promouvoir la vie de leur communauté. Tous les participants sont ressortis enrichis de ces journées.

Suite à ces expériences bien appréciées par les milieux visités, l'équipe pastorale projette visiter Saint-Athanase à l'automne prochain. Nous avons été impressionnés (es) par l'accueil chaleureux que nous avons eu lors de la visite de l'évêque de même que par votre participation. Les membres présents de l'équipe ont découvert qu'il peut y avoir de la vie et des beaux projets même dans un petit milieu. Personnellement, je suis fière de ma paroisse natale et je serai heureuse de participer avec l'équipe pastorale à cette visite prévue. Il y a de la vie à St-Athanase. Au plaisir d'une prochaine rencontre.

Francine Bernier, agente de pastorale, Unité missionnaire de l'Est.



### **Verger patrimonial du Témiscouata**

#### **FAITES PARTIE DE L'HISTOIRE DU VERGER EN PARRAINANT UN POMMIER !**

Participez à la préservation du plus ancien verger pomicole du Témiscouata en parrainant un pommier ! Votre contribution de **50 \$** permettra de financer l'entretien des arbres fruitiers pour la saison de production 2025 en plus de vous donner accès à une série d'avantages exclusifs :

- **Un pommier identifié à votre nom dans le verger**

Choisissez votre arbre et laissez votre empreinte dans ce verger chargé d'histoire.

- **Un sac de pommes (3 lb) offert gratuitement à l'automne**

Savourez les fruits de votre engagement grâce à des pommes fraîchement cueillies.

- **Un tarif préférentiel lors de la Journée champêtre**

Profitez d'un prix avantageux pour l'achat de pommes durant cet événement festif annuel.

- **Une adhésion à l'organisation**

Appuyez concrètement la mission du Verger patrimonial du Témiscouata et

obtenez un droit de vote à l'assemblée générale annuelle ainsi que la possibilité de siéger au conseil d'administration.

- **Une marque de reconnaissance officielle**

Votre nom apparaissant dans le rapport annuel 2025 de l'organisme en gage de gratitude.

Pour devenir marraine ou parrain d'un pommier, scannez le code QR, rendez-vous sur la page « Parrainez un pommier » de notre site Internet ou contactez **Marilyn Labrecque** au **418 854-0720, poste 2350**.



---

À propos du verger ...

Situé dans le quartier Sully à Pohénégamook, le verger fait partie du paysage régional depuis 1934. Jadis rattaché à l'école moyenne d'agriculture, il témoigne de l'histoire rurale et agricole du Témiscouata. Malheureusement, le changement de vocation de l'établissement au tournant des années 1960-1970 entraîne l'abandon du verger.

En 2017, la création d'une entreprise d'économie sociale, le « Verger patrimonial du Témiscouata », permet sa remise en production et la préservation de cet héritage exceptionnel. Le site, qui compte aujourd'hui près de 300 pommiers, abrite à la fois des cultivars ancestraux et commerciaux. Chaque automne, la population est invitée à en faire la découverte en s'approvisionnant de pommes fraîches 100% témiscouataines!

# VENTE DE GARAGE

Le 19 juillet 2025  
9h00 à 17h00

École Vert Sommet  
Saint-Athanase



Tu veux une table? *Elles sont Gratuites!* Réserve avant le 13 juillet

Informations: Linda Patry: 450-641-6411

Michelle Gourgue: 418-859-1060

*En cas de pluie remis au lendemain*

Hot Dogs et boissons sur Place